

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 8–11 novembre 2010

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2010/10-C/3
24 septembre 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2010 – ALGÉRIE 200034

Assistance aux réfugiés du Sahara occidental

Nombre de rations	90 000 rations générales 35 000 rations générales supplémentaires Assistance ciblée additionnelle
Durée du projet	18 mois (1 ^{er} mai 2010–31 octobre 2011)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	40 446 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	18 712 909
Coût total pour le PAM	31 118 100

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODC*: M. D. Belgasmi tél.: 066513-3561

Attaché de liaison, ODC: Mme M. Jaring tél.: 066513-2342

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale)

RÉSUMÉ

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200034 fait suite à l'IPSR 101072.2, qui a aidé les réfugiés du Sahara occidental de 2008 à 2009 et avait été précédée elle-même d'autres interventions de ce type. Dans le cadre de sa composante secours, l'IPSR fournit 90 000 rations alimentaires générales plus 35 000 rations générales supplémentaires pour répondre aux besoins alimentaires essentiels des réfugiés du Sahara occidental qui vivent dans des camps à Tindouf. Les autres composantes apportent une assistance ciblée aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition modérée et aux enfants des écoles primaires.
2. Le conflit pour le contrôle du territoire du Sahara occidental a pris une dimension humanitaire en 1975, lorsque des dizaines de milliers de Sahraouis se sont enfuis vers l'Algérie. Le Gouvernement hôte a aidé ces réfugiés jusqu'en 1986, date à laquelle le PAM a pris la direction de l'assistance alimentaire humanitaire. Le PAM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fournissent aux réfugiés une assistance alimentaire de base et une assistance non alimentaire essentielle depuis 24 ans.
3. Les camps de réfugiés sont situés dans un environnement désertique, pénible et improductif où les moyens de subsistance et les possibilités d'autosuffisance sont extrêmement réduits. La plupart des réfugiés, à l'exception des quelques ménages qui reçoivent des fonds de parents à l'étranger – notamment en Espagne – restent donc fortement tributaires pour leur survie de l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale.
4. La mission d'évaluation conjointe HCR/PAM, qui s'est rendue sur le terrain en septembre 2009, a confirmé qu'il fallait poursuivre l'assistance alimentaire. En conséquence, le PAM continue à fournir des rations générales aux réfugiés les plus vulnérables résidant dans les camps. Afin de lutter contre les carences nutritionnelles qui ont été observées, le PAM a inclus un mélange maïs-soja fortement enrichi dans le panier alimentaire, et il variera la composition de ce panier quand cela sera possible, en fonction des ressources disponibles. Le PAM fournit aussi, dans le cadre du programme intégré de santé infantile qui a démarré en 2009, d'autres produits de base enrichis pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Des aliments enrichis sont également distribués à tous les élèves du primaire et à l'ensemble des femmes enceintes et des mères allaitantes. Le PAM et le HCR travaillent ensemble à une initiative pilote visant à lutter contre la malnutrition chronique et l'anémie grâce à la distribution généralisée de NutriButter® à tous les enfants âgés de 6 à 36 mois, et de micronutriments en poudre à tous les enfants âgés de 36 à 59 mois et aux femmes en âge de procréer. Si les résultats de cette expérience sont concluants, le PAM reprendra peut-être la distribution de ces produits de base durant la seconde année de l'IPSR. La ration de base du PAM est complétée par des fruits et des légumes frais et des aliments à valeur élevée fournis par des donateurs bilatéraux.
5. L'IPSR répond à l'Objectif stratégique 1 à la faveur de sa composante secours, et permet que les besoins alimentaires essentiels des réfugiés soient satisfaits. Elle est également en adéquation avec le premier objectif du Millénaire pour le développement, qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim.